

# PROJET ASSOCIATIF

Juin 2024 - Juin 2029



Validé à l'Assemblée Générale le 14 mai 2024

## SOMMAIRE

---

1)	Raison d'être du projet associatif	Page 3
2)	Histoire	Page 3
3)	Valeurs de l'association le Lien	Page 5
4)	Missions et champs d'interventions	Page 6
5)	Moyens d'actions	Page 6
6)	Axes de la politique associative	Page 7
	a) Axe 1 : Porter une ambition pour demain	Page 7
	b) Axe 2 : S'inscrire pleinement dans son environnement	Page 7
	c) Axe 3 : Conforter sa gouvernance associative	Page 7
7)	Objectifs généraux pour la période 2024 à 2029	Page 8

### **GLOSSAIRE :**

**ALT** : Logement Temporaire

**ARA** : Auto-Réhabilitation Accompagnée

**AROSHA** : Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine

**AVDL** : Accompagnement Vers et Dans le Logement

**CAUP** : Centre d'Accueil d'Urgence Permanent

**CHRS** : Centre D'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CIP** : Conseiller en Insertion Professionnelle

**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

**ASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DHUP** : Dispositifs d'Hébergement d'Urgence Pérenne Famille

**EVS** : Espace de Vie Sociale

**FSL** : Fond Solidarité Logement

**IML** : Intermédiation Locative

**ML** : Médiation Locative

**PAMELA** Point Accueil Mobile Ecoute Liaison Accompagnement, accueil de jour mobile.

**SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

## PROJET ASSOCIATIF

---

### 1) Raison d'être du projet associatif

L'association Le lien souhaite écrire et formaliser son projet associatif pour en faire un socle commun à destination de tous les acteurs internes, bénéficiaires et partenaires.

Il constitue un outil permettant de transmettre nos valeurs et un moyen de reconnaissance et de lisibilité de notre engagement associatif.

### 2) Histoire

Le pasteur JURIE arrive à Libourne dans les années 1960. Le retour des rapatriés pose, à l'époque, avec encore plus d'acuité, le problème du logement et de l'accueil périodique des vendangeurs.

Le pasteur fait un certain nombre de suggestions en matière d'hébergement qui trouve un bon écho auprès du Bureau d'Aide Sociale. Se met alors en place un partenariat entre le Diaconat Protestant et le Bureau d'Aide Sociale de Libourne, rejoint bientôt par le Secours Catholique et le Secours Populaire.

De ces premières initiatives qui font lien naissent « Le Lien » grâce au soutien constant du Bureau d'Aide Sociale de Libourne.

▪ **5 juin 1970** : l'association « Le Lien » est officiellement créée à l'initiative de ses cinq membres fondateurs :

- **Diaconat Protestant**
- **Bureau d'Aide Sociale de Libourne**
- **Secours Populaire**
- **Secours Catholique**
- **Société St Vincent de Paul.**

Le Centre d'Accueil ouvre dans une annexe du laboratoire de l'hôpital que ce dernier met à disposition de l'association, pour recevoir des personnes sans-abri pendant 2 nuits. Une personne, Madame COURREGÉ est à demeure. En contrepartie du logement, elle fait l'accueil et assure la préparation du petit déjeuner et des repas du soir. Elle dispose de son dimanche. La relève est alors assurée par des bénévoles des associations fondatrices qui accueillent et servent le repas du dimanche midi. Madame COURREGÉ d'un grand dévouement assure ses fonctions jusqu'en 1992.

▪ **1970 à 1990** : l'association repose en grande partie sur le bénévolat, le don des sympathisants et une subvention de la Mairie de Libourne.

Les besoins des personnes accueillies changent, « aux routards » du début s'ajoutent des personnes qui, pour des raisons diverses, sont en grandes difficultés, sans logement, sans travail, sans ressources, de plus en plus jeunes et qui souhaitent sortir de cet état.

Deux nuits d'hébergement ne suffisent pas, elles ont besoin d'un accompagnement et de se poser. Des dérogations sont accordées quant à la durée du séjour. Il y a nécessité de professionnaliser l'encadrement.

- **1992** : l'arrivée, parmi les administrateurs, d'un technicien pour tous les dispositifs sociaux va permettre de faire évoluer l'hébergement de nuit en « Dispositif d'Accueil d'Urgence ».
- **1994** : l'association Le Lien se dote d'un réseau de chambres d'hôtel et d'appartements. Des professionnels qualifiés sont engagés. L'association envisage de transformer son activité hébergement en CHRS afin de la pérenniser.
- **Octobre 1996** : dans un souci de continuité et de logique et pour répondre aux difficultés de réinsertion dans le libournais, l'association « le Lien » devient porteuse d'une activité d'insertion par l'activité économique basée sur le maraîchage biologique, « Les Jardins de Cocagne en Libournais ». Cette activité, devenue « Jardins de la Solidarité » devra être abandonnée, à contre cœur, le 31 décembre 2006, le projet étant non viable financièrement.
- **2000** : l'embauche d'un directeur et de travailleurs sociaux va permettre la réorganisation du Centre d'Accueil Collectif et sa professionnalisation.
- **11 juin 2001** : Le Lien obtient l'agrément pour la création de 42 places au CHRS, devenu caduque en 2004, en raison de l'absence de financement de l'Etat.

L'association fait face à l'**accroissement des ressources de fonctionnement sous forme de subventions** :

- **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**
- **Ville de Libourne**
- **Conseil Général**
- En **2002**, mise en place du 1<sup>er</sup> dispositif « Grand Froid ». Il s'agit cette année-là de gérer 36 places supplémentaires à la demande de la DDASS.
- En **2003** : mise en place d'un dispositif de sous-location en complément du dispositif ALT, pour faciliter l'accès au logement autonome des personnes hébergées.
- En **2005** : nouvel agrément CHRS avec l'obtention de 10 places.
- En **2006** : création de 10 nouvelles places CHRS.
- En **2007** :
  - Création de 12 nouvelles places CHRS,
  - Mise en place du schéma départemental de Médiation Locative avec le Diaconat de Bordeaux.
- En **2009** :
  - Obtention de 9 nouvelles places CHRS soit au total **41 places**,
  - Premières mesures en AVDL et IML dans le cadre de la mutualisation avec le Diaconat.
- En **2010** : l'Association fête ses 40 ans d'existence.
- En **2011** : création d'une antenne SIAO et d'un accueil de jour.
- En **2012** : le Lien est désormais seul porteur des nouvelles mesures en AVDL et IML.
- En **2013** : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre au CAUP avec 17 places.

- **En 2014 :**
  - Livraison et inauguration nouveau CAUP suite aux travaux d'humanisation,
  - Lancement de l'Auto Réhabilitation.
- **En 2016 :**
  - Ouverture des premiers DHUP avec 11 places,
  - Engagement d'une recherche action sur les travailleurs précaires,
  - fermeture de l'antenne SIAO suite aux directives gouvernementales,
  - conventionnement avec le ministère de la justice pour l'accueil de Placement Extérieur
- **En 2017 :**
  - Ouverture à titre expérimental de l'hébergement d'urgence à destination des 18-25 ans (6 places),
  - démarrage du dispositif Récup'Retap, l'action s'arrête en 2019 faute de financements pérennes,
  - dé-conventionnement de la médiation locative avec le Diaconat. Le Lien est porteur de la nouvelle convention.
- **En 2018 :**
  - ouverture de 14 places DHUP supplémentaires,
  - conventionnement avec le tribunal judiciaire de Libourne pour l'éviction d'auteurs de violences conjugales,
  - conventionnement avec le ministère de la justice pour l'accueil de personnes devant effectuer un Travail d'Intérêt Général.
- **En 2019 :**
  - lancement par le FSL et l'AROSHA de l'expérimentation « 30 logements d'abord », 10 situations accompagnées par l'association,
  - création de 12 places supplémentaires d'Hébergement d'Urgence,
  - création du dispositif PAMELA Point Accueil Mobile Ecoute Liaison Accompagnement, accueil de jour mobile.
- **En 2020 :** professionnalisation de l'accueil de jour de Libourne.
- **En 2021 :**
  - ouverture de 4 places LHSS hébergement Lits Halte Soins Santé,
  - transformation de 12 places d'hébergement « hiver » en Dispositif d'Hébergement d'Urgence Pérenne (DHUP),
  - création de 2 places d'hébergement réservées à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales.
- **En 2022 :**
  - ouverture de 3 places d'hébergement d'urgence à destination des publics « invisibles » au 1 janvier 2022, fermeture en 2023,
  - signature du CPOM avec la DDETS pour les activités CHRS, PAMELA, Accueil de jour, les places DHUP jeunes, Femmes, Familles. 39 places subventionnées sont transformées en places CHRS,
  - création d'un poste de Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP),
  - lancement du dispositif l'Intermédiation Locative à destination des populations déplacées d'Ukraine,
  - mise en œuvre de chantiers pédagogiques et de chantiers Auto Réhabilitation

Accompagnée orientés par le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ) dans le cadre du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME).

▪ **En 2024**

- ouverture de 2 places LHSS hébergement,
- lancement du projet de création d'un bâtiment dédiés à l'accueil de jour

Toutes ces années ont été, de la part des membres fondateurs et des bénévoles engagés, des années de réflexion pour maintenir et faire évoluer « Le Lien » afin qu'il réponde toujours à sa vocation première : **l'accueil dans l'urgence et le soutien aux plus démunis.**

### 3) Valeurs de l'association Le Lien

Elles se fondent sur le nom intrinsèque de l'association « Le Lien » et se traduisent par notre engagement à accueillir inconditionnellement et de manière globale toute personne en difficulté qui en exprime le souhait.

Cet engagement repose sur la reconnaissance de chacun comme individu unique, qui mérite respect, assistance, protection et maintien de ses droits et de sa place de citoyen.

*« Remettre l'homme debout et acteur dans la cité ».*

### 4) Missions et champs d'interventions

**Accueillir et répondre à l'urgence de manière inconditionnelle, loger et accompagner sans préjugés sur la personne dans une ambition de retour vers l'autonomie.**

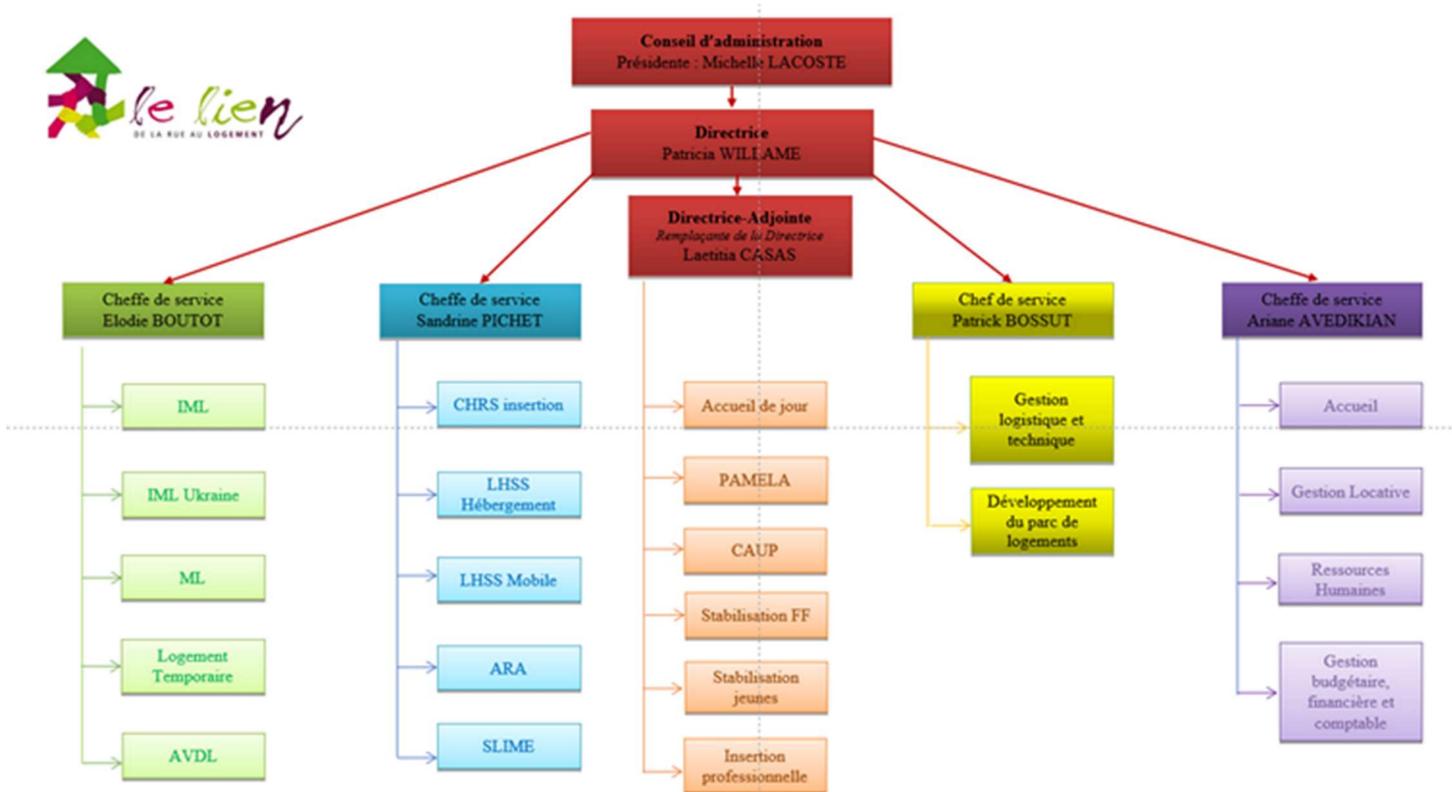
L'action de l'Association à destination des plus démunis s'inscrit dans le champ social de la lutte contre l'exclusion. Elle assure une fonction d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accompagnement social avec le logement adapté et autonome, l'accès aux droits communs pour les résidents (santé, protection, dispositifs spécifiques d'insertion) et l'aide matérielle.

### 5) Moyens d'actions

Une structure gestionnaire avec ses administrateurs :

- 1<sup>er</sup> collège : membres de droit, membres fondateurs
- 2<sup>ème</sup> collège : membres associatifs
- 3<sup>ème</sup> collège : membres élus des communes
- 4<sup>ème</sup> collège : membres adhérents, société civile

Ses bénévoles à l'accueil de jour et ses professionnels.



**Lexique :**

- ARA : Auto-Réhabilitation Accompagnée
- AVDL : Accompagnement vers et dans le Logement
- CAUP : Centre d'Accueil d'Urgence Permanent
- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- LHSS : Lits Halte Soins Santé
- IML : Intermédiation Locative
- ML : Médiation Locative
- SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie
- PAMELA : Point d'Accueil Mobile, d'Ecoute et Liaison et d'Accompagnement

## 6) Axes de la politique associative

### a) Axe 1 : Porter ses valeurs

L'association souhaite :

- Communiquer et affirmer une parole politique pour conforter son action en faveur de l'accueil inconditionnel des personnes et son ancrage dans la société civile.
- Revendiquer la mise en œuvre de ses valeurs dans l'action au quotidien de ses salariés et de ses bénévoles et rester attentive aux besoins émergents et aux nouvelles formes d'exclusion sociale.
- Répondre aux besoins repérés, par des actions et projets de développement qui favorisent la logique de parcours vers le logement autonome et l'accompagnement de la personne dans son projet de vie.

### **b) Axe 2 : S'inscrire pleinement dans son territoire**

L'association est ouverte et reste à l'écoute des besoins du territoire. Elle collabore activement avec les pouvoirs publics et acteurs privés du secteur et participe activement aux réseaux et collectifs qui assurent la prise en charge des publics concernés.

Elle s'inscrit dans le développement et la formalisation de coopérations externes avec les autres acteurs du secteur et du territoire, qui contribuent et confortent son action, visant à répondre à une logique de parcours des personnes accueillies.

### **c) Axe 3 : Conforter sa gouvernance associative**

L'association souhaite :

- Affirmer le rôle et les missions de son Conseil d'Administration afin de mieux articuler sa fonction politique et la fonction technique et opérationnelle des équipes.
- Assurer la bonne communication avec ses salariés.
- Veiller à la pérennité de son action tout en veillant à la transmission de son histoire et de ses valeurs aux salariés qui composent l'association ainsi qu'auprès des bénévoles.
- Créer une dynamique associative et de co-responsabilité entre les administrateurs et les salariés.

L'association crée les conditions et les outils pour favoriser une communication externe vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et de l'opinion publique et permettre une meilleure connaissance de son action politique et opérationnelle.

## **7) Objectifs généraux pour la période 2024 à 2029:**

<b>ASSURER LA PERENNITE DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION LE LIEN</b>
--

- Sauvegarder et maintenir les valeurs fondatrices de l'association Le Lien.
- Affirmer le rôle du conseil d'administration et dynamiser la vie associative.
- Asseoir un projet politique et territorial.
- Développer et formaliser des coopérations dans une logique de réponse aux parcours des personnes accompagnées.
- Développer une communication associative externe.

Le projet associatif du Lien veut à la fois témoigner d'une ambition au service des plus démunis, et de la volonté de « faire » au quotidien, dans le cadre de valeurs associatives affirmées.

*Ce document sera appelé à être enrichi et à s'adapter aux évolutions internes et externes de l'association.*